



## Liminaire CFDT-CFTC du CTR du 19 octobre 2022

Monsieur le Président du CTR,

Mesdames, Messieurs les membres du CTR,

La CFDT et la CFTC sont satisfaites de la tenue d'un CTR dédié aux sujets RH. Cependant seulement une partie de ceux demandés seront abordés dans cette plénière. Nous attendons donc une suite pour que toutes nos questions soient prochainement discutées.

Concernant la Direction des Ressources Humaines, nous rappelons que nous attendons qu'une communication soit faite à l'ensemble des agents, en particulier sur les rôles de chaque division. De plus, nous constatons que la commission de réparations des accidents du travail et maladies professionnelles n'est pas encore intégrée dans la sphère RH malgré nos relances.

Au sujet de la sécurisation des données RH, le projet de protocole de protection des données qui nous est présenté ne semble pas couvrir toutes les situations et présente des ambiguïtés. Nous y reviendrons en séance.

Nous demandons une clarification de l'impact du RGPD sur les missions des agents. Ce sujet pourrait faire l'objet d'une fiche dans ce projet de protocole.

Nous nous interrogeons sur les conséquences en cas de non respect de ce protocole de la part des agents concernés. Il serait opportun de mentionner ces conséquences.

En matière de politique de recrutement, nous restons encore sans connaissance de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences voulue à l'Insee. Les compétences nécessaires à l'Insee ne sont vraiment mises en lumière qu'à l'occasion d'audit de l'IG ou de Maiol sur des missions de l'Institut. Les besoins en effectifs ne nous paraissent pas exprimés suffisamment sur le long terme au niveau des DR ou de la DG. Nous sommes en attente de retour sur les conférences de performances annuelles.

Une vision à plus long terme et une professionnalisation des RH de proximité éviteraient la précarisation d'une partie des personnels contractuels que nous constatons.

Pour les concours B, les modifications des conditions d'accès aux concours et promotions cassent la carrière des contrôleurs et rendent de moins en moins attractive la catégorie B dans la Fonction publique. La CFDT et la CFTC demandent une révision urgente des dernières modifications inique et l'appui de la Direction.

Par ailleurs, la promotion des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs RQTH) par détachement dans le corps supérieur décrite dans la loi de la transformation de la Fonction publique n'est toujours pas mise en œuvre par vos services et nous en sommes toujours en attente. Nous demandons la présentation en groupe de travail du CTR d'un projet de protocole de lancement de ce processus avant la fin de cette année.

Concernant les frais de déplacement et l'absence de documents présentés, nous vous demandons à palier l'augmentation des tarifs hôteliers, notamment de niveler les tarifs Paris intra-muros et Île-de-France en établissant des conventions avec les hôtels proches de la DG pour faciliter les déplacements des agents. La problématique est identique concernant la restauration du fait de l'augmentation des prix.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte l'ensemble de nos revendications et de les traduire par des engagements clairs.

Montrouge, le 19 10 2022